

AVIS PUBLIC



RÈGLEMENTS NUMÉROS 2227-3 et 2240-1 ORDONNANCES NUMÉROS 2144, O-10 ET 2240, O-6 ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 3 juin 2019, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté les règlements et les ordonnances suivants :

- Règlement numéro 2227-3 intitulé : Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (2227) afin de modifier la limite de vitesse sur certaines rues;
- Règlement numéro 2240-1 intitulé : Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (2240) afin de modifier et d'ajouter des tarifs en matière culturelle;
- Ordonnance numéro 2144, O-10 intitulée : Ordonnance pour autoriser l'occupation du domaine public pour chaque événement prévu au calendrier des événements spéciaux pour le conseil d'arrondissement du mois de juin 2019, en vertu du Règlement sur l'Occupation du domaine public (2144);
- Ordonnance numéro 2240, O-6 intitulée : Ordonnance pour accorder une réduction totale du tarif applicable pour la location de la scène culturelle de Saint-Léonard à Centre Communautaire Leonardo Da Vinci pour son Festival de la famille, le 1er juillet 2019, en vertu du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (2240).

Ces règlements et ces ordonnances entrent en vigueur le 11 juin 2019 et sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures normales de bureau, soit : du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Montréal, le 11 juin 2019.

La Secrétaire d'arrondissement
Guylaine Champoux, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard